

MAIRIE DE MOUHET
Procès-Verbal du Conseil Municipal
31 octobre 2025

Le vendredi 31 octobre 2025 à 19H00 à la salle des fêtes de Mouhet.

Le conseil municipal de Mouhet, dûment convoqué le 24 octobre 2025 par le Maire, s'est réuni à la salle des fêtes de Mouhet, sous la présidence du Maire, Jean-Christophe PLANTUREUX.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Ordre du Jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
 - Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 12 septembre 2025
 - 2025-032 : Indemnités de chaussures, de vêtements de travail et de téléphone aux agents techniques.
 - 2025-033 - Charte PNR Brenne.
 - 2025-034 : Convention de partenariat - Commune associé au PNR Brenne.
 - 2025-035 : Convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire.
 - 2025-036 : Enquête publique préalable à aliénation et déclassement d'une partie de voie publique.
 - 2025-037 : Décision Modificative Fonctionnement.
 - 2025-038 : Avis sur PC projet de centrale photovoltaïque au sol à Parnac.

Informations Diverses :

- Retour EPCI tour 2 : DETR
 - Information Projet Eolien
 - Information PLUI
 - Retour sur 2025-031 - Vente parcelle Rapissac
 - Divers

Monsieur le Maire demande si l'on peut ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Ajout ordre du jour

- 2025-039 : Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) 2025/2026

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout du point à l'ordre du jour.

Nomination d'un secrétaire de séance

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11
Mr Jean-Louis TOUZEAU est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du 12 septembre 2025

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

2025-032 : Indemnités de chaussures, de vêtements de travail et de téléphone aux agents techniques

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Considérant les spécificités du travail des agents techniques,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : de fixer fixe l'indemnité de chaussures, de vêtements de travail et de téléphone aux agents techniques à la somme de 400 € pour l'année 2025, versée en fin d'année.

2025-033 : Charte PNR Brenne

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'approuver, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

- Article 2 : D'autoriser le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

2025-034 : Convention de partenariat - Commune associé au PNR Brenne

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Considérant la lettre du 28 avril 2025 du PNR Brenne concernant la convention de partenariat - Commune associé au PNR Brenne ;

Considérant la participation des communes non-membres du Syndicat Mixte du PNR Brenne arrêté à la somme de 3,5 euros par habitant et par an ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'autoriser le Maire à signer la Convention de partenariat - Commune associé au PNR Brenne.

- Article 2 : D'inscrire cette somme au budget.

2025-035 : Convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu la délibération 2025-09-29.01 du 29 septembre 2025 de la CDC MOVA concernant la convention de mutualisation d'entretien de la voirie communautaire ;

Considérant la lettre du 6 octobre 2025 de la CDC MOVA concernant la convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'approuver cette convention

- Article 2 : D'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire.

2025-036 : Déclassement d'une partie de voie publique

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Considérant la demande de l'agence immobilière Optimhome du 17/06/2025 pour la vente d'un bien sis 4 Clidier à Mouhet,

Considérant qu'une partie de la voie communale est utilisée par les propriétaires de la parcelle A0158,

Considérant que cette partie ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie,

Considérant que Madame Isabelle GUILLOU étant intéressée à l'affaire et s'étant retirée de la salle,

Considérant le plan mis en annexe,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De procéder au déclassement de l'excroissance de la Voie Communale située au 4 Clidier.
- Article 2 : De faire borner par le propriétaire cette excroissance.
- Article 3 : Une fois cela effectué, d'autoriser la vente de cette excroissance au prix de 50 cts d'euro le m².
- Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire ou ses délégués à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

ANNEXE



2025-037 : Décision Modificative Fonctionnement

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu la délibération de la CDC MOVA n 2025-06-10.01 au sujet du vote des attributions de compensation 2025 ;

Considérant l'état mensuel détaillé de l'avance (EDET_PIGP) d'octobre 2025,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- Article 1 : D'approuver et d'adopter la Décision Modificative Budgétaire N°1 (DM 1) de l'exercice 2025 du budget général suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà allouées			Augmentation des crédits		
	Compte	FCT	Montant	Compte	FCT	Montant
Bâtiments publics	615221	020	30 714			
Autres bâtiments	615228	020	30 713			
Attribution de compensation				739211	020	51 874
Fonds de péréquation des ressources				7392221	020	9 553
Fonctionnement dépenses			61 427			61 427
Solde	0					

- Article 2 : D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

2025-038 : Avis sur PC projet de centrale photovoltaïque au sol à Parnac

Contre : 3

Abstention : 0

Pour : 8

Considérant la demande du maire de Parnac concernant le Permis de Construire - projet de centrale photovoltaïque au sol à Parnac ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE

- Article 1 : De donner un avis favorable à ce Permis de Construire.

Informations Diverses :

Retour EPCI tour 2 - DETR : M. Le Maire fait un retour sur la réunion du 23/10/2025. Cela était axé sur la sécurité. Il évoque la possibilité de travailler sur un Plan (Inter)Communal de Sécurité (P(I)CS).

M. le Préfet indique que les demandes de subventions pour la DETR 2026 sont ouvertes. La commune va faire un dossier de subvention DETR 2026 pour la rénovation du 2 les forges. Une rencontre avec les entreprises est prévue le 17 novembre afin de constituer le dossier.

Information Projet Eolien : M. Le Maire lit la lettre envoyée par l'entreprise Volskwind. Il recevra l'entreprise lundi 03/11/2025.

Information PLUI : M. Le Maire fait le point sur le PLUi. Les cartes vont être refaites pour toutes les communes.

Retour sur 2025-031 - Vente parcelle Rapissac : M. Le Maire lit la lettre des propriétaires ne souhaitant plus acheter un bout de parcelle à Rapissac.

Divers :

- Mode de scrutin prochaines élections municipales : M. Le Maire distribue un courrier de la Sénatrice de L'Indre, Madame Frédérique GERBAULT, concernant le mode de scrutin des prochaines élections municipales 2026.
- Invitation fêtes des musiciens et choristes Sté-Cécile : M. Le Maire indique que la commune a reçu deux invitations pour cette fête qui aura lieu le 16 novembre 2025 au Poinçonnet à 11h00.
- Point manifestations : Il indique que l'inauguration du marché de noël aura lieu le samedi 15 novembre à 17h00. Les invitations pour les vœux du samedi 3 janvier 2026 à 10h30 ont été envoyées aux personnalités. En cette année électorale, M. le Préfet et Mme la Sous-Préfète ne peuvent se rendre aux vœux. Vendredi 7 novembre 20h30, concert de Stéphane Daniel.
- Invitation match amical de rugby U20 France / Afrique du Sud : M. Le Maire indique que la commune a reçu deux invitations pour ce match qui aura lieu le 8 novembre 2025 au stade Gaston Petit de Châteauroux à 14h30 de la part du Département et de la Ville de Châteauroux.
- Retour message ballon 11 novembre 2023 : M. Le Maire indique que nous avons reçu par courrier un mot de retour d'un ballon envoyé lors de la cérémonie du 11 novembre 2023. Le conseil municipal décide de lui envoyer un cadeau.
- Le pass'sport est supprimé par le département pour cette année. La CDC Mova va mettre en place une subvention de 30 euros par enfant pour des licenciés dans un club de sport.
- Bus numérique : mettre les informations sur les sites de la commune.

Ajout ordre du jour :

2025-039 : Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) 2025-2026

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Considérant la demande de participation au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) de la part de la Mairie de Saint-Gaultier en date du 28 octobre 2025 ;

Considérant que le Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) basé à Saint-Gaultier depuis 2016/2017, intervient sur la commune et sa demande datée du 28/10/2025 ;

Considérant le prix de la participation de 2.50€ par enfant ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De participer au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) pour l'année scolaire 2025/2026 à hauteur de 2.50€ par enfant.
- Article 2 : De charger M. le Maire de porter cette délibération à la connaissance de la commune Saint-Gaultier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis TOUZEAU

Date de publication : 15/12/2025